

Lentille d'eau à turions

Lemna turionifera Landolt, 1975

PRIORITE 1

Origine : Amérique du Nord et du Sud

Année et source d'introduction

Introduite en Europe centrale pour l'aquariophilie et comme plante ornementale, observée en Allemagne en 1983 et recensée dans le Nord-Est de la France dès 1992

Répartition nationale

Présente du Nord-Est ou Nord-Ouest de la France, présente dans les Hauts-de-France

Répartition Grand Est

Présente en Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace, 6 départements touchés sur 10

Milieus concernés

Eaux stagnantes ou à faible courant plutôt chaudes



PRÉVENTION
SURVEILLANCE

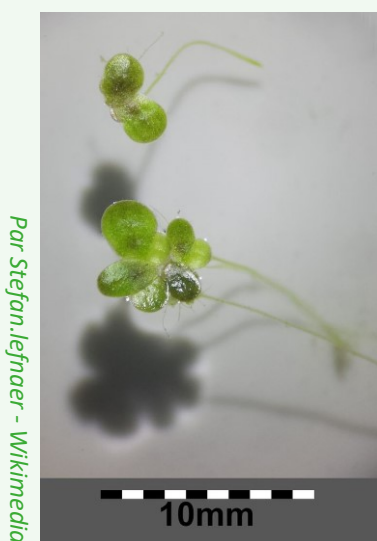


ÉRADICATION
CONFINEMENT



LIMITATION
EXPANSION

Reconnaître la lentille d'eau à turions



Plante aquatique flottante de petite taille, de 2 à 4 mm

Feuilles : fronde planes et rondes, à pigmentation souvent bordeaux



ESPÈCES
EXOTIQUES
ENVAHISSANTES

FLORE

GRAND EST

FICHE ACTION FLORE

PRÉVENTION
SURVEILLANCE

©Par Leslie J. Mehrhoff -
Wikimedia

NE PAS CONFONDRE !

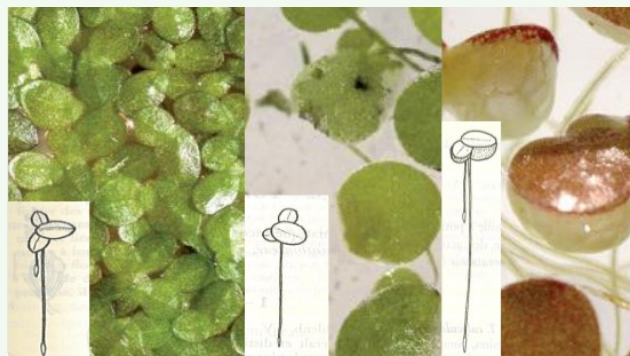
Avec d'autres plantes aquatiques de la famille des Lemnacées :

La petite Lentille d'eau (*Lemna minor*), espèce indigène : différencier obligatoirement en les passant à la loupe binoculaire.

La Lentille d'eau bossue (*Lemna gibba*) : fronde à la face inférieure gonflée avec des cavités évoquant des bulles d'air

La Lentille d'eau à trois lobes (*Lemna trisulca*) : plante submergée à l'état végétatif, flottante à la floraison, frondes à une seule radicelle réunies par 3 ou 4

La Lentille d'eau minuscule (*Lemna minuta*), exotique : taille inférieure à 3 mm, fronde plane, elliptique ovale à sommet obtus à une nervure saillante, de couleur verte



De gauche à droite : *Lemna minuta*, *Lemna minor* et *Lemna gibba* – ©Flora gallica / Clés de reconnaissance
Plan d'actions sur les plantes exotiques envahissantes de Midi-Pyrénées, CBNMP



Par Petr Filippov - Wikimedia

Biologie et écologie de l'espèce

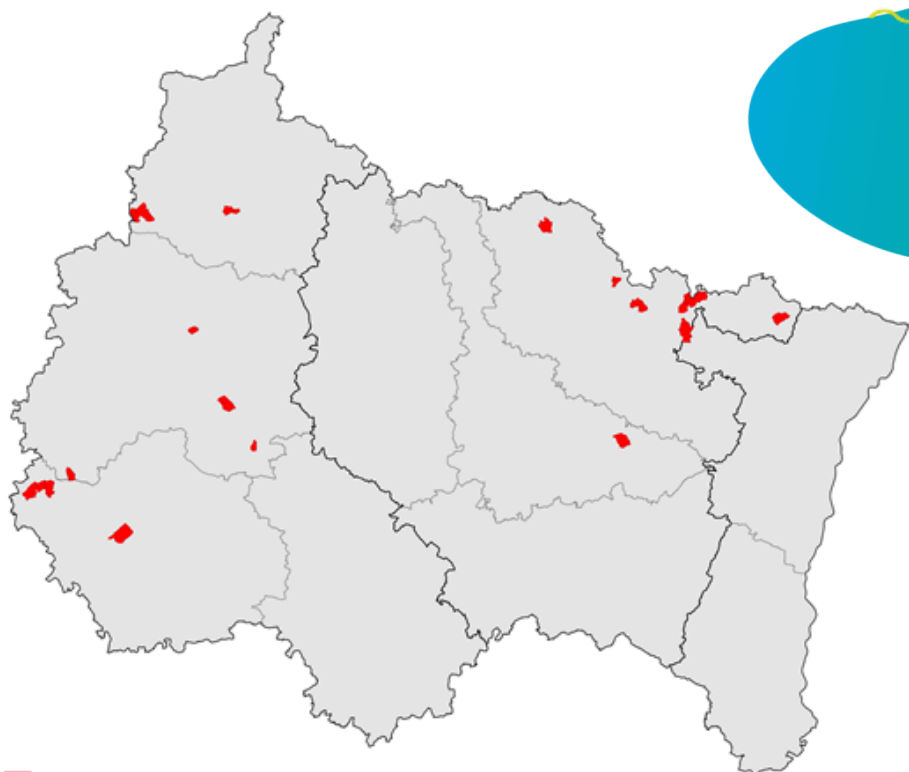
En général, les Lentilles d'eau se reproduisent quasiment toujours par multiplication végétative. Ainsi, un seul individu peut potentiellement recouvrir toute la lame d'eau si les conditions lui sont favorables; richesse des eaux en nutriments et surtout absence de vent (donc en général en petits plan d'eau non soumis abrités). L'espèce est également transportée lors des inondations ou par la faune et microfaune.

Habitats concernés : eaux stagnantes à faiblement courante, affectionne les eaux chaudes, eaux mésotrophes à eutrophes.

Et en Grand Est ? Présent avec quelques stations connues au sein des trois anciennes régions.



**Vous avez découvert
une station de Lentille
d'eau à turions?**



■ Observé dans la commune entre 1995 et 2021

*Signalez et faites valider
votre observation
au Conservatoire
botanique le plus
proche de chez vous !
(contacts en fin
de fiche).*

Les impacts environnementaux connus



Sur les espèces : cette espèce flottante induit la diminution de la pénétration de la lumière dans la lame d'eau et rend la photosynthèse des autres végétaux difficile voire impossible. Elle engendre donc la disparition progressive des plantes aquatiques autochtones.



Sur les habitats : cette espèce forme de grands tapis flottants monospécifiques qui remplacent les herbiers aquatiques et amphibies indigènes.



Sur la fonctionnalité des écosystèmes : les tapis denses de l'espèce réduisent la luminosité dans la colonne d'eau ce qui limite le phytoplancton en plus des autres herbiers. La diminution de l'oxygène dissout tend à établir des conditions d'anaérobies qui rend la survie de la faune aquatique difficile. L'ensemble de ces perturbations accélère l'eutrophisation des eaux et l'envasement du milieu.

Les autres impacts connus

La prolifération des Lentilles d'eau peut gêner les activités de pêche. Elles peuvent parfois obstruer les engins de pompage pour l'eau potable ou l'irrigation.

Comment intervenir sur la lentille d'eau à turions en Grand Est ?

La Lentille d'eau à turions est une espèce émergente, son éradication est incitée fortement mais la prise en charge nécessite une procédure spécifique à partir de son signalement :

1. De mieux **évaluer l'impact de cette EEE sur la biodiversité** en analysant les types de milieux et suivant leur dynamique spontanée.
2. **Etablir un diagnostic de la station** (avec le CB et l'animateur local du CENge) et prospecter les milieux similaires voisins
3. **Assurer le confinement de la station** si des risques de diffusion sont contrôlables.
4. Si localement un usager souhaite agir sur une station, il devra veiller à ne pas contaminer les milieux aquatiques environnants du fait de son intervention. A noter que l'intérêt d'une intervention est très limité et que les bénéfices sont

inférieures aux risques.

Cette procédure d'intervention en Grand Est permet d'assurer très rapidement le confinement (pour éviter toute contamination) et à terme l'éradication.



Avant toute organisation d'une intervention, il convient de faire le bilan bénéfices/risques sur la biodiversité, notamment vis-à-vis des autres espèces pouvant être impactées par l'intervention. Dans certains cas des espèces protégées peuvent être présentes impliquant l'application de la réglementation ad hoc.

Modalités de gestion recommandées

Confinement

Confiner : au besoin mettre en place un barrage flottant si il y a un risque de contamination d'autres plan d'eau en aval

Réduction des stations

Petites surfaces colonisées : prélèvement manuel à l'aide d'épuisettes à maille très fine, mais il faut faire particulièrement attention à la dissémination d'individus dans d'autres milieux. De plus ce prélèvement ponctuel est à renouveler régulièrement sans garantie de résultat durable.

Possibilité d'agir sur d'autres facteurs écologiques : sur zone artificielle, utilisation d'aérateur pour agiter l'eau et observations sur plusieurs années.



A ne pas faire

Il ne faut pas utiliser d'engin tondo-broyeurs qui dispersent les fragments de tige.

Ne pas intervenir après maturité des graines (les gousses explosent au toucher) et les risques de dissémination en dehors de la station sont forts (machines, chaussures....).



Attention à la propagation des individus via le matériel utilisé lors de la gestion. Un nettoyage méticuleux du matériel et des outils suivi d'un séchage et un second nettoyage est à prévoir.

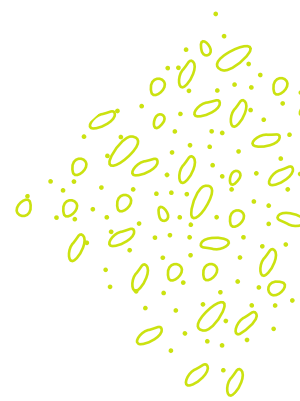


Penser en amont à la gestion des déchets (réglementation Biodéchets)! Les produits d'arrachage doivent être exfiltrés en dehors des zones humides ou inondables pour ensuite être valorisés ou détruits. Le matériel utilisé doit être nettoyé après chaque chantier.

Retours d'expérience

En Grand Est : Non documenté

Ailleurs : [Centre de ressource EEE](#) - pas de retour d'expériences nationales



La stratégie d'intervention en Grand Est

	Actions prévues	Priorité
Connaissance	Mise en place d'une plateforme de signalement et d'un réseau de surveillance	1
	Diagnostiquer les impacts réels sur la biodiversité des stations connues	1
	Réalisation d'un catalogue des stations : localisation, surface colonisée...	2
Intervention	Confiner : si lien avec d'autres milieux aquatiques	1
	Gestion des stations connues	Non recommandée
	Vieille sur les stations gérées et suivi de travaux	so
	Constituer un retour d'expérience	2
Communication	Diffusion des retours d'expérience	2
	Accompagnement et formations des gestionnaires et usagers des zones potentielles et impactées	2
	Sensibilisation des usagers, des gestionnaires d'étangs, pêcheurs (professionnels et amateurs) et des horticulteurs.	2

EMERGENTE - PRIORITAIRE EN LOCALE

Priorité sur la connaissance des impacts réels sur la biodiversité en Grand Est.

EEE Grand Est est une plateforme collaborative pour la connaissance et la gestion des espèces exotiques envahissantes de la région Grand Est. Pilotée par le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, la plateforme rassemble une multitude de partenaires. Cette plateforme thématique s'articule à la fois autour d'un espace de communication et des ressources scientifiques, techniques et réglementaires, avec notamment des informations sur les espèces invasives introduites, ou EEE, en Grand-Est.

Cette fiche constitue un état des lieux de la connaissance 2020, elle est évolutive et sera mise à jour régulièrement dans un souci de travail collaboratif.

Des questions ? Une observation ?

Contactez le Conservatoire botanique le plus proche :

Alsace : 03.88.64.82.56 -
jerome.hog@conservatoire-botanique-alsace.fr

Champagne-Ardenne : 03.26.65.28.24 -
morgan@mnhn.fr

Lorraine : 03.83.91.82.97 -
mduval@polelorrain-cbnne.fr

Contactez le Conservatoire d'espaces naturels le plus proche :

Alsace : 03.89.83.34.20 -
victoria.michel@conservatoire-sites-alsaciens.eu

Champagne-Ardenne : 03.25.80.50.50 -
mbillod@cen-champagne-ardenne.org

Lorraine : 03.29.60.91.91 -
c.gunder@cen-lorraine.fr

Pour une question sur l'animation régionale EEE en Grand Est :

Camille Gunder *Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine – Antenne Vosges*
03.29.60.91.91 / c.gunder@cen-lorraine.fr

Auteurs

Hélène Laugros, *Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine*

Rellecteurs

Marie Duval, *Conservatoire botanique de Lorraine*

Jérôme Hog, *Conservatoire botanique d'Alsace*

Pascale Richard, *Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine*